

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Capital social : 2.358.854.200 Dirhams
Siège social : Centrale Thermique de Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah,
Route Régionale 301, PK 23, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les Actionnaires de la société **TAQA MOROCCO**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'**Hôtel Hyatt Regency Casablanca, Place des Nations Unis, 20.000, Casablanca**, le :

LUNDI 30 MARS 2015 À 18 HEURES

en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
9. Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
10. Renouvellement du mandat du deuxième Commissaire aux Comptes de la Société ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

IMPORTANT :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95, doit être adressée par lesdits actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui aient été présentés et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un bénéfice net de **508.083.735,11 Dirhams**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui aient été présentés et connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un Résultat Net Part du Groupe de **798.677.970,57 Dirhams**.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comme suit :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2014 (a) = **508.083.735,11 Dirhams**
2. Réserve légale (b) = **16.759.780 Dirhams**
3. Nouveau solde : (c) = (a)-(b) = **491.323.955,11 Dirhams**

Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur = 0,00 Dirhams
5. Autres réserves (Réserves facultatives) (d) = **44.592.842,29 Dirhams**
6. Bénéfice disponible pour distribution (e) = (c)+(d) = **535.916.797,40 Dirhams**
7. Dividendes (f) = 22 Dirhams X 23.588.542 actions = **518.947.924 Dirhams***
8. Reliquat à affecter en réserve facultative (g) = (e) - (f) = **16.968.873,40 Dirhams**

* Les dividendes seront mis en paiement à compter du 24 juillet 2015.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2014.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat du cabinet Ernst & Young représenté par Monsieur Bachir Tazi, Co-Commissaire aux Comptes, arrive à terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.